

**Assemblée générale**

Distr. générale  
2 août 2007  
Français  
Original : anglais

**Soixante-deuxième session**

Point 139 de l'ordre du jour provisoire\*

**Administration de la justice**

à l'Organisation des Nations Unies

**Résultats des travaux de la Commission paritaire  
de recours pour 2005 et 2006; statistiques sur l'issue  
des affaires et les travaux du Groupe des conseils****Rapport du Secrétaire général***Résumé*

Le présent rapport fait suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/258 (sect. XI, par. 5) priant le Secrétaire général de lui faire rapport tous les ans sur les résultats des travaux de la Commission paritaire de recours. À cette fin, le rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice au Secrétariat (A/61/71 et Corr.1 et 2) faisait le point sur les travaux de la Commission pour la période 2004-2005. Le présent rapport fait le point des travaux des commissions paritaires du Secrétariat de l'ONU (New York, Genève, Vienne et Nairobi) en 2006. Il présente les données de 2006 par rapport à celles de 2005. Comme suite à la demande formulée par l'Assemblée dans sa résolution 57/307, il présente également des statistiques sur l'issue des affaires et des renseignements sur les travaux du Groupe des conseils pour 2006.

\* A/62/150.



## I. Introduction

1. Dans sa résolution 55/258 (sect. XI, par. 5), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui faire rapport tous les ans sur les résultats des travaux de la Commission paritaire de recours. Comme suite à cette demande, le rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice au Secrétariat (A/61/71 et Corr.1 et 2) faisait le point des travaux de toutes les commissions paritaires de recours du Secrétariat de l'ONU (New York, Genève, Vienne et Nairobi) pour la période 2004-2005. Le présent rapport fournit des renseignements et des données statistiques sur les travaux des commissions paritaires en 2006.

2. Dans sa résolution 57/307 (par. 21), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire figurer dans son rapport annuel sur l'administration de la justice au Secrétariat des statistiques sur l'issue des affaires et des renseignements sur les activités du Groupe des conseils. En réponse à cette demande, le rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice au Secrétariat a fourni des renseignements sur l'issue des affaires et les travaux du Groupe des conseils en 2005. Le présent rapport en fait de même pour 2006.

## II. Résultats des travaux de la Commission paritaire de recours

3. On trouvera au tableau 1 et à la figure 1 ci-après des renseignements, sous forme de statistiques et de graphiques, sur les travaux des commissions paritaires de recours à New York, Genève, Vienne et Nairobi pour 2005 et 2006, à savoir le nombre de recours et de demandes de suspension qui ont été déposés et sur lesquels il a été statué<sup>1</sup> durant ces années.

4. Comme il ressort des chiffres figurant au tableau 1, le nombre des recours introduits auprès des commissions paritaires a augmenté en 2006. La Commission paritaire de recours de New York a reçu neuf recours de plus en 2006 qu'en 2005, soit une hausse de 9 %. La Commission de Genève a reçu trois recours de plus qu'en 2005, soit une hausse de 13 %; celle de Vienne en a reçu un de plus, soit une hausse de 20 %; et celle de Nairobi, cinq recours de moins, soit une diminution de 31 %.

5. On constate une autre différence entre les deux périodes considérées, qui tient au nombre des affaires sur lesquelles les commissions paritaires ont statué. Les commissions paritaires de New York et de Genève ont toutes les deux statué sur plus d'affaires en 2006 qu'en 2005. Pour être plus précis, le nombre de recours sur lesquels New York a statué a augmenté de 19 % en 2006, tandis que le nombre sur lequel la Commission paritaire de recours de Genève a statué a augmenté de 4 %. La Commission paritaire de recours de Vienne a statué sur deux recours de plus en 2006 qu'en 2005, soit une hausse de 200 %, et la Commission paritaire de recours

---

<sup>1</sup> L'expression « sur lesquels il a été statué » s'emploie dans le cadre des recours que la Commission paritaire a fini de traiter. Il se peut donc que les chiffres tiennent compte de recours qui ont été introduits au cours d'une année précédente et sur lesquels il a été statué ultérieurement en raison du retard accumulé dans le traitement des affaires. C'est pourquoi le nombre des recours introduits est parfois plus élevé que celui des recours sur lesquels il a été statué.

de Nairobi, sur 10 recours de moins en 2006 qu'en 2005, soit une baisse de 48 %. Cette diminution du nombre de recours traités par la Commission paritaire de recours de Nairobi est attribuable à deux facteurs : a) le poste de secrétaire de la Commission paritaire de recours a été vacant pendant trois mois en 2006; et b) la Commission de Nairobi a statué sur des affaires pendantes, plus complexes et plus longues à régler, qui dataient de périodes antérieures.

6. Quant au nombre de recours et d'affaires disciplinaires pendants à la fin de la période à l'examen, il y avait 9 recours pendants à Vienne, 9 à Nairobi et 33 à Genève, où il y avait aussi 13 affaires disciplinaires pendantes. C'est toujours à New York que le nombre de recours pendants est le plus élevé. À la fin de 2006, le nombre de recours pendants à la Commission de New York était de 93 et le nombre d'affaires disciplinaires pendantes à la même date était de 25.

7. Les affaires disciplinaires passent également par les secrétariats des commissions paritaires de recours et sont toujours examinées en priorité. En 2006, le Comité paritaire de discipline de New York a examiné 18 affaires disciplinaires sur les 24 qui lui avaient été renvoyées; huit nouvelles affaires disciplinaires ont été soumises au comité de Genève (qui a examiné 13 affaires au cours de la période). Le Comité de discipline de Nairobi s'est penché sur une affaire, et aucune affaire disciplinaire n'a été déposée devant le comité de Vienne en 2006.

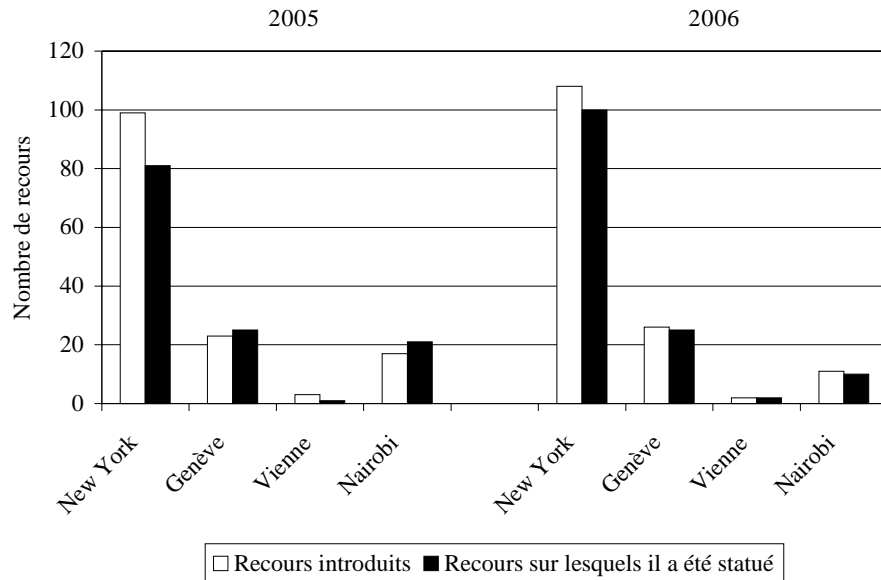
Tableau 1

**Nombre de recours et demandes de suspension déposés sur lesquels il a été statué par l'ensemble des commissions paritaires de recours en 2005 et 2006**

<i>Commissions paritaires de recours permanentes</i>	2005	2006	<i>Variation (en pourcentage)</i>
New York : recours introduits	99	108	+9
New York : recours sur lesquels il a été statué	83	99 <sup>a</sup>	+19
Genève : recours introduits	24	27	+13
Genève : recours sur lesquels il a été statué	26	27	+4
Vienne : recours introduits	5	6	+20
Vienne : recours sur lesquels il a été statué	1	3	+200
Nairobi : recours introduits	16	11	-31
Nairobi : recours sur lesquels il a été statué	21	11	-48

<sup>a</sup> Un des recours porte sur 232 affaires de contestation de la même décision administrative; au terme d'un long processus de négociation et de conciliation, le Secrétaire général a d'abord autorisé l'introduction de ces affaires auprès du Tribunal administratif des Nations Unies, puis a décidé d'annuler la décision contestée.

Figure I  
**Nombre de recours et demandes de suspension déposés  
sur lesquels il a été statué par l'ensemble des commissions  
paritaires de recours en 2005 et 2006**



8. Les tableaux 2 et 3 et les figures II et III ci-après présentent, sous forme de statistiques et de graphiques, des renseignements sur la suite donnée par le Secrétaire général aux rapports des commissions paritaires de recours pour 2005 et 2006, respectivement.

Tableau 2  
**Répartition de la suite donnée par le Secrétaire général  
 aux recommandations unanimes de commissions paritaires  
 de recours concernant des recours et des demandes  
 de suspension en 2005**

<i>Ville où siège la commission paritaire de recours</i>	<i>Décisions faisant suite aux rapports de la commission paritaire</i>	<i>Recommandations unanimes de la commission paritaire</i>	<i>Recommandations unanimes de la commission paritaire intégralement acceptées par le Secrétaire général</i>	<i>Recommandations unanimes de la commission paritaire partiellement acceptées par le Secrétaire général</i>	<i>Recommandations favorables unanimes de la commission paritaire repoussées par le Secrétaire général</i>	<i>Recommandations défavorables unanimes de la commission paritaire</i>
New York	90	87	69 (79 %)	10 (12 %)	8 (9 %)	35 (40 %)
Genève	18	18	14 (78 %)	2 (11 %)	2 (11 %)	11 (61 %)
Vienne	4	4	4 (100 %)	0	0	3 (75 %)
Nairobi	20	19	14 (74 %)	3 (16 %)	2 (11 %)	11 (58 %)
<b>Total</b>	<b>132</b>	<b>128</b>	<b>101 (79 %)</b>	<b>15 (12 %)</b>	<b>12 (9 %)</b>	<b>60 (47 %)</b>

91 %

(recommandations intégralement ou partiellement acceptées)

Figure II  
**Suite donnée par le Secrétaire général aux recommandations  
 unanimes de commissions paritaires de recours concernant  
 des recours et des demandes de suspension en 2005**

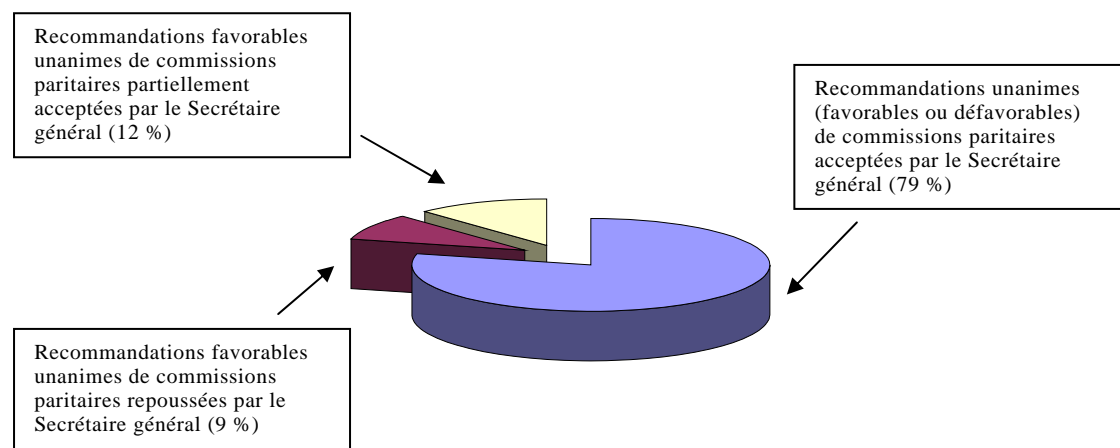
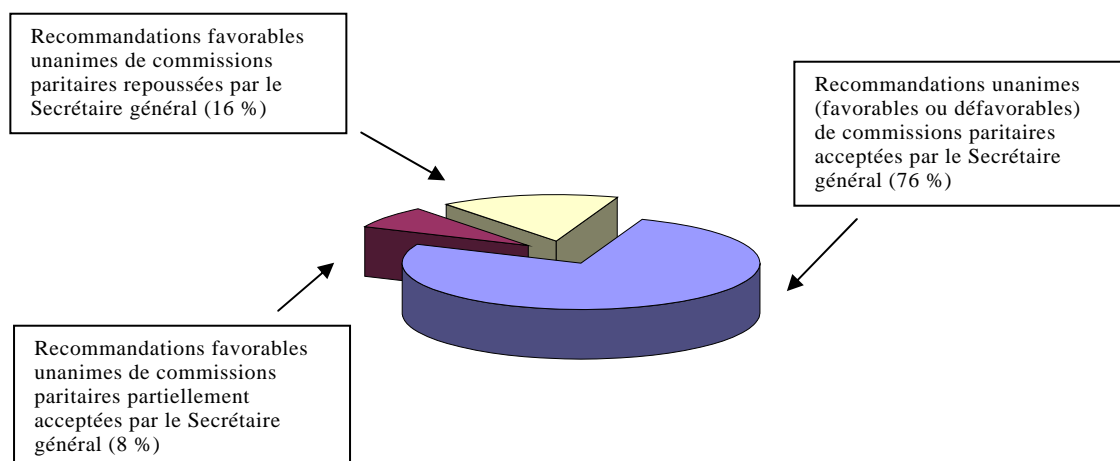


Tableau 3  
**Répartition de la suite donnée par le Secrétaire général  
 aux recommandations unanimes de commissions paritaires  
 de recours concernant des recours et des demandes  
 de suspension en 2006**

<i>Ville où siège la commission paritaire de recours</i>	<i>Décisions faisant suite aux rapports de la commission paritaire</i>	<i>Recommandations unanimes de la commission paritaire</i>	<i>Recommandations unanimes de la commission paritaire intégralement acceptées par le Secrétaire général</i>	<i>Recommandations unanimes de la commission paritaire partiellement acceptées par le Secrétaire général</i>	<i>Recommandations favorables unanimes de la commission paritaire repoussées par le Secrétaire général</i>	<i>Recommandations défavorables unanimes de la commission paritaire</i>
New York	64	62	46 (74 %)	5 (8 %)	11 (18 %)	30 (48 %)
Genève	30	30	25 (83 %)	2 (7 %)	3 (10 %)	20 (67 %)
Vienne	2	2	1 (50 %)	0	1 (50 %)	1 (50 %)
Nairobi	6	5	3 (60 %)	1 (20 %)	1 (20 %)	2 (40 %)
<b>Total</b>	<b>102</b>	<b>99</b>	<b>75 (76 %)</b>	<b>8 (8 %)</b>	<b>16 (16 %)</b>	<b>53 (54 %)</b>

84 % (recommandations intégralement ou partiellement acceptées)

Figure III  
**Suite donnée par le Secrétaire général aux recommandations unanimes de commissions paritaires de recours concernant des recours et des demandes de suspension en 2006**



9. Comme il ressort des tableaux 2 et 3 et des figures II et III ci-dessus, le pourcentage de recommandations unanimes de commissions paritaires acceptées intégralement ou partiellement par le Secrétaire général a diminué en 2006 par rapport à l'année précédente (91 % pour 2005 contre 84 % pour 2006). Le pourcentage de recommandations unanimes qui étaient favorables aux fonctionnaires ayant introduit le recours et qui ont été repoussées par le Secrétaire général est assez faible pour l'une comme pour l'autre période (9 % en 2005 contre 16 % en 2006).

10. Cet état des choses est conforme au principe déclaré du Secrétaire général qui consiste normalement à accepter les recommandations unanimes à moins qu'il n'y ait un motif d'ordre juridique ou réglementaire de ne pas le faire. Si tel est le cas, la décision du Secrétaire général est assortie d'un exposé détaillé des motifs pour lesquels la recommandation a été repoussée – la plupart du temps, il s'agit d'une application erronée de la législation ou de la réglementation par la Commission paritaire ou encore d'une enquête incorrectement menée, dont les conclusions ne sont pas corroborées par les éléments de preuve disponibles. Les membres des commissions paritaires de recours et des comités paritaires de discipline bénéficiant désormais d'une formation plus étoffée au droit et à la réglementation de l'Organisation qui s'appliquent, et la jurisprudence récente du Tribunal administratif des Nations Unies (jugements rendus depuis 1980) pouvant être consultée sur le Web, le Secrétaire général estime que les recommandations unanimes seront plus solidement fondées sur les éléments de preuve disponibles, qu'elles seront conformes au droit applicable et que la proportion de celles qui pourront être acceptées augmentera donc. Il resterait néanmoins habilité à repousser une recommandation unanime de commission paritaire de recours, à sa bonne appréciation, dans l'intérêt de l'Organisation.

11. Au cours de la période considérée en 2006, outre leurs attributions normales, les secrétariats des commissions paritaires de recours ont participé aux activités énumérées ci-après :

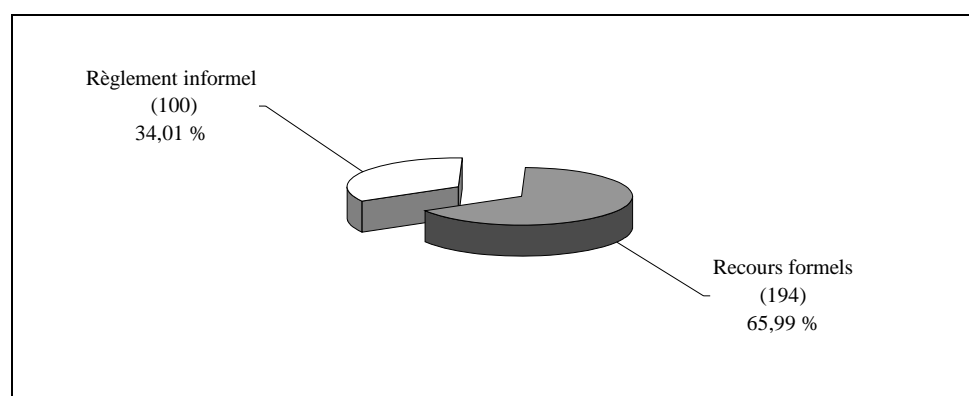
- a) Fournir aide et conseils au Groupe de la refonte du système d'administration de la justice des Nations Unies et à la direction concernant les questions relatives aux divers aspects de la refonte du système interne d'administration de la justice;
- b) Contribuer à l'établissement du rapport du Secrétaire général sur divers aspects de la refonte du système interne d'administration de la justice;
- c) Produire, à l'intention des divers organes de contrôle qui en font la demande, des rapports sur l'état des travaux des commissions paritaires de recours;
- d) Élaborer de nouvelles règles pour les commissions paritaires de recours et faire respecter les échéances recommandées par le Bureau des services de contrôle interne;
- e) Préparer les séances plénières des commissions paritaires de recours et des comités paritaires de discipline;
- f) Mettre au point des supports de formation et faire des exposés à l'intention des parties prenantes au système interne d'administration de la justice;
- g) Créer des sites Internet et des bases de données, les tenir à jour et les améliorer.

### III. Issue des affaires et travaux du Groupe des conseils

12. En 2006, 294 nouvelles affaires ont au total été portées devant le Groupe des conseils à New York, contre 266 en 2005, soit une hausse de 11 %<sup>2</sup>. Sur les 294 nouvelles affaires portées devant lui en 2006, 194 ont fait l'objet d'une procédure de recours formelle et 100 ont été traitées de manière informelle (voir fig. IV). En 2005, 150 affaires ont été traitées de façon formelle et 116 de façon informelle. Le nombre d'affaires traitées de manière formelle a donc augmenté de 29 % de 2005 à 2006, tandis que le nombre d'affaires traitées de manière informelle a diminué de 14 %.

Figure IV

#### Répartition des affaires traitées de manière informelle et formelle en 2006



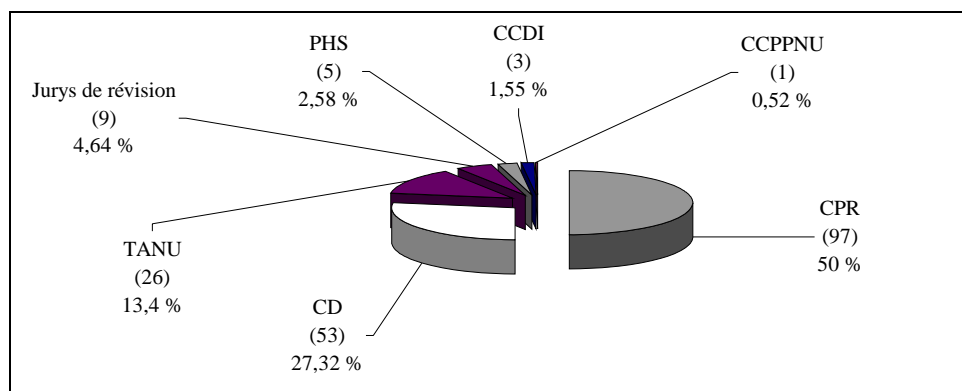
13. La répartition par organe de recours des 194 affaires ayant fait l'objet d'une procédure formelle est présentée dans la figure V ci-dessous. Si l'on compare 2006 à 2005, le nombre des affaires portées devant la Commission paritaire de recours a augmenté de 21 %, tandis que celui des affaires portées devant le Tribunal administratif des Nations Unies a baissé de 13 %. Le nombre des affaires portées devant le Comité paritaire de discipline a quant à lui augmenté de 83 % par rapport à la période précédente (29 affaires en 2005 contre 53 en 2006). L'augmentation du nombre d'affaires disciplinaires mérite une mention particulière car ces affaires sont généralement plus complexes que les autres et qu'elles demandent souvent beaucoup de travail<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Les affaires considérées comme nouvelles dans les rapports précédents ne sont pas prises en compte dans les statistiques du présent rapport, bien que bon nombre d'entre elles continuent d'exiger du temps et des efforts de la part du conseiller juridique et du coordonnateur.

<sup>3</sup> La catégorie des affaires disciplinaires (voir fig. VI) regroupe toutes les affaires à caractère disciplinaire, qui en sont encore à l'étape de l'enquête ou qui font l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif des Nations Unies. Les affaires portées devant le Comité paritaire de discipline (voir fig. V) sont des affaires disciplinaires qui nécessitent une audience formelle devant le Comité paritaire de discipline du Secrétariat ou le comité correspondant des autres fonds ou programmes des Nations Unies, c'est-à-dire le Comité de discipline du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, ou le Comité spécial de discipline du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.



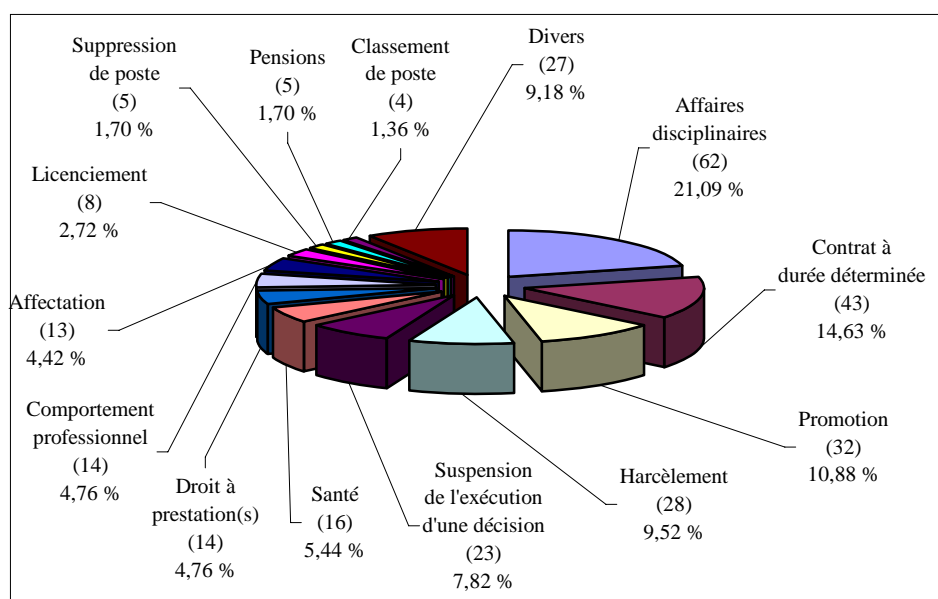
Figure V  
Répartition des affaires ayant fait l'objet d'une procédure formelle, par organe de recours, en 2006



Abréviations : CCDI = Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation en cas de maladie, d'accident ou de décès; CCPPNU = Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies; CD = comités de discipline du Secrétariat et des fonds et programmes des Nations Unies; CPR = Commission paritaire de recours; PHS = procédure pour harcèlement sexuel; TANU = Tribunal administratif des Nations Unies.

14. Comme le montre la figure VI ci-dessous, la plupart des 294 affaires traitées en 2006 portaient sur des questions de discipline (21 %), de non-renouvellement ou de résiliation de contrat à durée déterminée (15 %), ou de promotion (11 %).

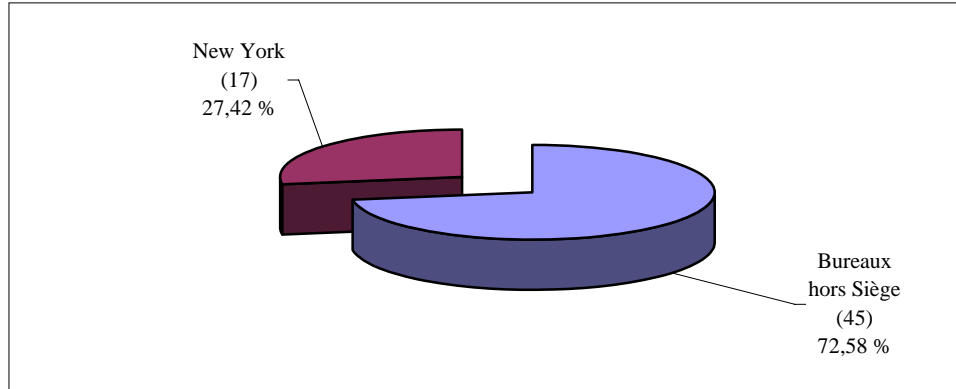
Figure VI  
Nombre d'affaires traitées par le Groupe des conseils en 2006 et répartition par objet



15. Comme le montre la figure VII ci-dessous, en 2006, la grande majorité des affaires disciplinaires dans lesquelles étaient intervenus des membres du Groupe des conseils concernaient des fonctionnaires qui travaillaient dans des bureaux extérieurs des Nations Unies et qui par conséquent ne pouvaient pas assister en personne à leur audience.

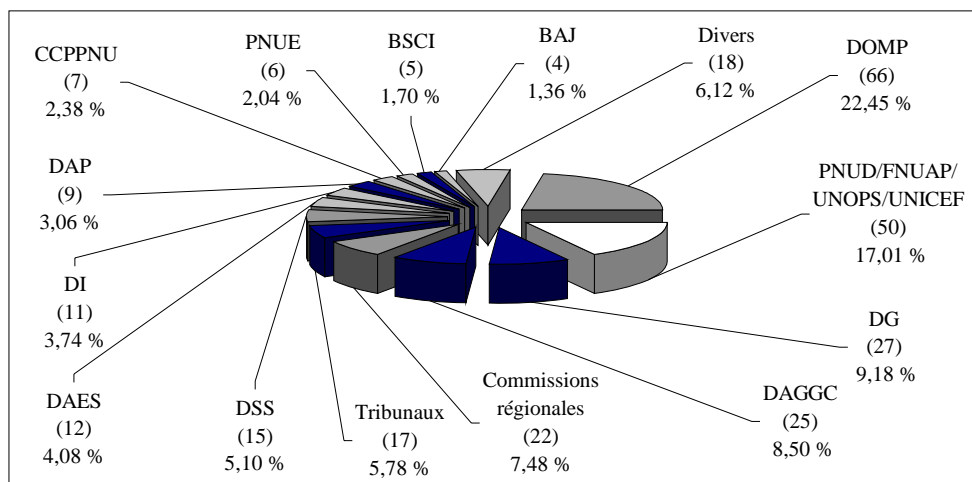
Figure VII

**Répartition des affaires disciplinaires par lieu d'affectation en 2006**



16. Comme l'indique la figure VIII ci-dessous, bon nombre des demandes d'assistance adressées au Groupe des conseils de New York en 2006 émanaient de fonctionnaires des départements ou organismes dont les activités se situent sur le terrain, en particulier le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) du Secrétariat de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

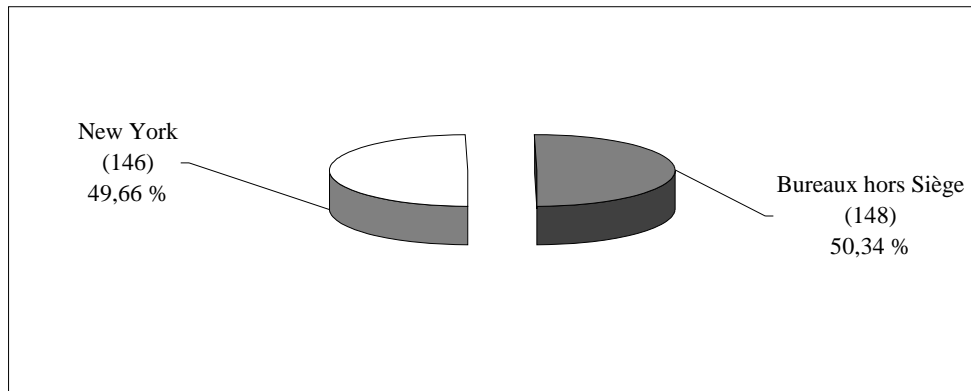
Figure VIII  
**Départements du Secrétariat ou fonds ou programmes dans lesquels ont pris naissance la plupart des affaires faisant l'objet des demandes adressées au Groupe des conseils de New York en 2006**



*Abréviations* : BAJ, Bureau des affaires juridiques; BSCI, Bureau des services de contrôle interne; CCPPNU, Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies; DAES, Département des affaires économiques et sociales; DAGGC, Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences; DI, Département de l'information; DAP, Département des affaires politiques; DG, Département de la gestion; DOMP, Département des opérations de maintien de la paix; DSS, Département de la sûreté et de la sécurité; FNUAP, Fonds des Nations Unies pour la population; PNUD, Programme des Nations Unies pour le développement; PNUE, Programme des Nations Unies pour l'environnement; Tribunaux, Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et Tribunal pénal international pour le Rwanda; UNICEF, Fonds des Nations Unies pour l'enfance; UNOPS, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

17. La figure IX ci-dessous présente la répartition des affaires entre New York et les bureaux extérieurs en 2006.

Figure IX  
Répartition des affaires par lieu d'affectation en 2006



18. L'Assemblée générale pourra juger bon de prendre note du présent rapport.

---